

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme TENDERENDA demeurant Clos des Peupliers 2 à 1325 CHAUMONT-GISTOUX.

Le terrain concerné est situé Quai du Trompette, 52 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°446/2W.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale (mise en conformité), et présente les caractéristiques suivantes :

- L'ensemble construit présente trois volumes : le volume principal à toiture à double versant mitoyen du côté droit, un volume secondaire au centre et un deuxième volume secondaire à gauche ;
- Un volume principal d'un gabarit R+1+toit à 3 façades, avec une hauteur sous corniche depuis le niveau de la rue de 8m40 environ ; un volume annexe à toiture plate d'un gabarit R+1 avec une hauteur sous acrotère de 6m80 : un deuxième volume secondaire à toiture plate d'un gabarit R0 d'une hauteur sous acrotère d'environ 4m77 ;
- Le volume principal est à toiture à double pente ; les deux volumes secondaires sont à toiture plate ;
- Un parement en brique peinte en blanc ; une toiture en tuiles ton rouge-brun ; des corniches en bois peinte en gris ; des soubassements en ciment de ton anthracite ; les menuiseries extérieures en PVC de ton gris ; des garde-corps en treillis ;
- Une emprise au sol inchangée ; Sans emplacement de parking.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le bien est repris en zone de voirie reprise au Schéma D'orientation Local.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 au 23 décembre 2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 28 novembre 2024